



DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2025 / 435

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE DES BUREAUX DE L'ESPACE PUBLIC AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

LA MAIRE,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8 ;

VU la délibération n° 2020/022 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal à la Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir une fois par an la chaudière des bureaux de l'espace public au centre technique municipal ;

CONSIDÉRANT que le besoin de la commune d'Eaubonne est estimé à moins de 40 000 euros HT ;

CONSIDÉRANT que cette prestation doit être confiée à une entreprise spécialisée dans ce domaine ;

CONSIDÉRANT la proposition de contrat de l'entreprise GAZ SERVICES (SIRET n°341 304 467 00036) ;

DÉCIDE

✎ **ARTICLE 1 : DE SIGNER** avec la société GAZ SERVICES, sise 23, Route de Montmorency, 95600 EAUBONNE, un contrat ayant pour objet l'entretien de la chaudière des bureaux de l'espace public au centre technique municipal ;

✎ **ARTICLE 2 : DE PRÉCISER** que le montant de ce contrat s'élève à 127.44 € HT (cent vingt-sept euros et quarante-quatre centimes hors taxes) soit à 152.93 € TTC (cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-treize centimes toutes taxes comprises) ;

✎ **ARTICLE 3 : DE DIRE** que ce contrat prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 27 octobre 2026.

✎ **ARTICLE 4 : DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2025.

Eaubonne, le 10 NOV. 2025

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 10/11/2025
Publiée le : 10/11/2025
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Valérie POULIQUEN	Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
Karima BENTOUT	Lyllian SENECHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,


Marie-José BEAULANDE

